

2009

10 novembre : Le Conseil communautaire d'Angers Loire métropole délibère sur la liaison sud. Il reprend la maîtrise d'ouvrage du projet de liaison sud après la décision du Conseil général de l'abandonner. Il décide de lancer les études complémentaires (étude carbone, flux...) et la concertation publique. Il demande au Conseil général de confirmer sa participation financière (50 %) selon un accord-cadre de 2006). L'agglomération déclare vouloir étudier tous les scénarios possibles, incluant le contournement sud Loire et la réalisation de trémies et échangeurs sur les boulevards sud (solutions a priori inenvisageables par le Président d'Angers Loire métropole). Les scénarios qui semblent plus "réalistes" pour Angers Loire métropole: sont un maillage des transports en commun sans liaison sud, mais en utilisant la rocade Ouest, le CD112 Les Ponts-de-Cé – Ste Gemmes- Bouchemaine et le boulevard d'Arbrissel ou un maillage des transports en commun avec liaison sud.

La concertation va être lancée. "Pour une plus grande neutralité", Angers Loire métropole va saisir la Commission Nationale du débat public. Si elle accepte, elle accompagnera la démarche.

1^{er} octobre :

La maire de Bouchemaine déclare qu'elle n'est pas "*favorable à une liaison sud*". Elle préfère "*qu'on place de l'argent dans les transports collectifs*"

18 septembre : Le dossier de la liaison sud fera l'objet d'un Conseil d'agglomération spécial le mardi 10 novembre.

17 septembre : Des dossiers complets sur la rocade sud ont été transmis par le Conseil général à Angers Loire métropole. "Mais ces études sont incomplètes : il manque notamment l'origine et la destination des automobilistes susceptibles d'emprunter cette liaison. Par ailleurs, il nous faut un bilan carbone".

17 septembre : Marc Laffineur, député-maire d'Avrillé, juge qu'il est urgent d'attendre pour le projet de rocade sud pour coller au mieux aux évolutions des comportements des usagers que l'on sent "évoluer avec la crise énergétique et la prise de conscience sur le réchauffement climatique. "Cela nous paierait deux tiers d'une nouvelle ligne de tramway".

16 septembre : Le maire des Ponts-de-Cé demande à l'agglomération de "prendre la relève du Département pour terminer les études et finaliser cette liaison sud". Le maire de Sainte Gemmes-sur-Loire estime que "personne n'est en mesure de démontrer quelle pourrait être l'utilité d'un tel équipement puisque l'origine des flux de circulation à traiter n'est pas véritablement établie".

11 septembre : La Sauvegarde de l'Anjou attend un débat public sur le projet de rocade sud. Elle précise "qu'elle n'ignore pas les nuisances actuelles liées au trafic routier dans les zones agglomérées, notamment dans la commune des Ponts-de-Cé. Malheureusement la solution rocade risque d'être décevante, l'équation avancée de « plus de routes pour moins de voitures » ne s'étant jamais vérifiée dans les faits.

N'est-il pas temps d'examiner sérieusement la proposition faite par le monde associatif dès 2004, à savoir une ligne de transport en commun en site propre dérivée de la première ligne de tram, reliant par le boulevard de Strasbourg le quartier Orgemont et son pôle Santé (2e pôle santé de l'agglomération, mal desservi) ? Prolongée au nord de la commune des Ponts-de-Cé jusqu'à la tête des ponts sur la Loire, elle offrirait à la fois un accès au centre-ville à partir d'un parking relais et une desserte du nouveau pôle commercial Village Santé""

4 septembre : Le Comité des décideurs du projet de liaison sud d'Angers regroupant les représentants des collectivités concernées par ce projet routier se réunit à la demande du Conseil général.

A l'issue de la réunion, le Conseil général qui se désengage du projet de rocade sud fait paraître le communiqué suivant :

« Le Conseil général de Maine-et-Loire a réuni, vendredi 4 septembre 2009, le Comité des Décideurs du projet de Liaison Sud d'Angers, regroupant les représentants des collectivités concernées par ce projet routier. L'objet de cette réunion était la présentation de l'ensemble des études d'impact, des projections de circulation et des différents scénarios envisageables, y compris en accélérant le développement des transports en commun. Le Conseil général en charge de ces études avait accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet à la demande de la Ville d'Angers et de la Communauté d'Agglomération d'Angers.

Compte tenu des interrogations soulevées par les prises de position divergentes exprimées au début de l'été par les élus de la Majorité municipale angevine, le Président du Conseil général a annoncé, au cours de cette réunion, sa volonté de rendre la maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération afin qu'elle assume elle-même le pilotage de ce dossier. Le Conseil général considère de plus que ce projet n'est pas un simple projet routier mais relève avant tout d'un projet d'aménagement du territoire de la ville d'Angers et de l'Agglomération au moment où celles-ci par ailleurs doivent élaborer un nouveau PLU et un SCOT. Il appartient maintenant à la ville et à l'agglomération de clarifier leurs positions. Le Département s'attachera à travailler à partir de ce moment-là, de manière constructive avec l'agglomération, à la solution retenue ».

Le Président d'Angers Loire métropole regrette ""le caractère unilatéral de cette décision"". Et d'ajouter que ""le dossier est pour le moins incomplet puisqu'il y manque les études origine-destination des flux de circulation, l'empreinte carbone et les études d'impact environnemental."

11 juillet : Le président du Conseil général déclare à propos de la position du maire d'Angers. "Rendre responsable le Département de la forme du projet est purement hallucinant alors que tout a été réalisé à la demande de l'agglomération depuis l'origine de ce dossier (études, tracé, calendrier...).

4 juillet : La majorité municipale de la Ville d'Angers expose une "vision partagée d'une liaison sud". Elle reconnaît qu'une forme autoroutière n'est pas adaptée. Elle se dit "ouverte aux diverses conclusions pouvant ressortir des études, y compris la création d'une éventuelle liaison sud, à condition que sa forme soit celle d'une voirie urbaine, apaisée, à la vitesse limitée à 50 km/h et sans échangeur en ouvrage, combinée à un développement des transports en commun". Le maire d'Angers a par ailleurs regretté que les études" tardaient à venir de la part du Conseil général."

22 juin : Les Verts demandent au Conseil général d'annuler le projet de rocade sud

15 juin : L'association Graines d'Angers organise un débat citoyen sur le thème "Rocade sud. Comprendre, débattre". Invités : Conseil général, Association du Camp de César, Stop Rocade, Sauvegarde de l'Anjou. Deux cents personnes assistent à cette manifestation. Ou l'on apprend que le trafic prévu sur la rocade sud est passé de 50 000 à 37 000 véhicules jour.

Le lendemain, Ouest-France publie une page spéciale sous le titre "Pourquoi la rocade sud a du plomb dans l'aile". En voici le contenu :

Rien n'est officiel, mais il se murmure que le conseil général réfléchit à se désengager du projet. En cinq points, voici les raisons qui peuvent inciter la collectivité à ne plus financer cette voie rapide.

Le projet est remis en cause par les juges

Le plan local d'urbanisme centre a été annulé en avril. Et l'une des raisons soulevées par les juges du tribunal administratif de Nantes, c'est que ce projet « jouxte une zone densément peuplée, le quartier de la Roseraie », qu'il traverse des espaces boisés, dont « un site archéologique d'une valeur patrimoniale rappelée par le préfet en 2005 », qu'aucune information n'a été fournie par l'agglo sur « les incidences que pourrait comporter la mise en œuvre de ce projet », et notamment sur l'environnement. Bref, copie à revoir.

Le plan local d'urbanisme centre a été annulé en avril. Et l'une des raisons soulevées par les juges du tribunal administratif de Nantes, c'est que ce projet « jouxte une zone densément peuplée, le quartier de la Roseraie », qu'il traverse des espaces boisés, dont « un site archéologique d'une valeur patrimoniale rappelée par le préfet en 2005 », qu'aucune information n'a été fournie par l'agglo sur « les incidences que pourrait comporter la mise en œuvre de ce projet », et notamment sur l'environnement. Bref, copie à revoir.

Divergences au sein de la majorité municipale

Depuis les élections municipales de 2008, la première adjointe d'Angers, également chargée des déplacements à l'agglo, n'est autre que Bernadette Caillard-Humeau. Or, en 2007, alors qu'elle se trouvait encore dans l'opposition, elle déclarait : « La rocade Sud n'est pas le projet à promouvoir : les périphériques sont-ils toujours nécessaires alors qu'ils sont un aspirateur et un encouragement au déplacement en voiture. » On la voit mal changer d'avis sur un sujet qui lui tient tellement à cœur. Idem pour les élus Verts qui en ont fait depuis toujours l'un de leurs chevaux de bataille. Après l'annulation du PLU, ils ont souhaité « que les élus des communes concernées et de l'agglomération approfondissent les éléments avancés par le tribunal administratif sur la rocade sud ». En clair, rien ne presse.

Le vote écolo rejette le « tout voiture »

Des élus verts dont le poids est devenu crucial depuis le scrutin européen : à Angers, avec 20 % des voix, la liste Europe écologie est passée devant celle du Parti socialiste. Parce que les électeurs angevins ont donné un signe clair, il ne peut plus être question de promouvoir un projet qui favoriserait, une fois de plus, la circulation des voitures dans la ville.

La crise est passée par là

Comment être sûr que l'agglomération elle-même tient encore au projet. Jean-Claude Antonini l'a dit et redit : la crise est là, et les finances de l'agglomération ne sont pas au mieux. Des incertitudes pèsent sur certaines aides de l'État qui n'arrivent pas, et sur l'avenir de la taxe professionnelle qui va disparaître. Les priorités

changent, et du coup, il faudra certainement faire des choix dans certains projets impulsés par l'agglomération angevine. Un argument pour laisser de côté un projet qui coûterait cher - quelque 80 millions d'euros - à l'agglo...

Le conseil général aurait le « mauvais rôle »

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le conseil général accepterait-il d'avoir « le mauvais rôle » en prenant la maîtrise d'ouvrage d'un projet qui ne fait pas l'unanimité au sein même de la majorité angevine. De là à ce que Christophe Béchu annonce à la prochaine session du conseil général, le 22 juin, qu'il donne coup d'arrêt au projet. Interrogé, il se contente de dire que « ce point n'est pas à l'ordre du jour de la prochaine session de l'assemblée départementale ». Mais de confier qu'il pourrait y avoir du neuf à la rentrée. Il doit rencontrer, au mois de septembre, le comité d'usagers de la liaison Sud. « On décidera après. »

21 avril : L'annulation du PLU du centre de l'agglomération (communes d'Angers, Avrillé, Saint-Barthélémy-d'Anjou et Trélazé) est prononcée par le tribunal administratif de Nantes sur un recours de La Sauvegarde de l'Anjou. Cette décision supprime la partie de l'emplacement réservé pour la rocade sud qui se trouvait sur ce PLU (descente vers la Baumette et le pont de l'Atlantique notamment). Le jugement du tribunal s'est appuyé sur le fait que le PLU ne recensait que 265 ha d'espaces boisés classés alors que de précédents documents d'urbanisme chiffraient ces espaces à 411 ha. Par ailleurs, le tribunal a souligné que le « rapport se borne à recenser six quartiers et à en décrire les caractéristiques sans mentionner les critères d'ordre historique et architectural ».

Par ailleurs, les juges ont relevé que le tracé de la voie de contournement sud d'Angers, prévue dans le PLU, traversait une zone jusqu'alors considérée comme un espace boisé classé. Qu'il était occupé par le site archéologique du Camp de César. Qu'il longeait le quartier de la Roseraie densément peuplé.